

SAINT-MAURICE, MON VILLAGE

Sàmmernetz, Unser Dorf



Lettre d'information

Numéro 13-23

Mars 2023

Le mot du maire

Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,

Pour cette 13^{ème} édition de notre lettre d'information communale, l'équipe de rédaction s'est une nouvelle fois mobilisée pour vous proposer des articles variés qui « racontent » à la fois notre village - de son passé à son actualité - et, plus largement, notre territoire de vie qu'est la Vallée de Villé.

Faire vive une commune, un territoire, nécessite de se mobiliser, pour mettre en valeur son histoire, son patrimoine et ne pas oublier d'où l'on vient, pour assurer au quotidien le bon fonctionnement de ses services et équipements, mais aussi pour se projeter dans l'avenir, mener les réflexions et faire les choix permettant de garantir un développement durable, pour tous. Dans les pages qui suivent, nous avons voulu vous présenter quelques démarches et actions qui témoignent d'une telle mobilisation, de la part de nombreux acteurs, citoyens, élus, professionnels.

En Alsace, le retour du printemps rime traditionnellement avec *Oscherputz*. Mobilisons-nous pour un village sans déchets ! Je vous donne rendez-vous le 1^{er} avril pour une action citoyenne et écologique de « nettoyage de printemps ».

Je vous souhaite d'ores et déjà, à tous et toutes, une belle fête de Pâques.

Très bonne lecture.

Bis bald !

Jean Marc WITZ

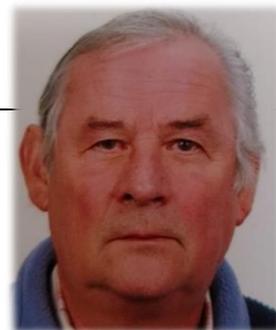


Schéni Oschetere



Homage à Jean-Georges Dollé

Jean-Georges Dollé nous a quitté le 28 novembre 2022, à l'âge de 75 ans, laissant un grand vide derrière lui. Outre sa vie de famille bien remplie avec son épouse et ses trois enfants, ses activités de sapeur-pompier volontaire et de chef de corps (1974 à 2007), c'est son implication pour la commune de Saint-Maurice que nous souhaitons ici souligner.



En effet, Jean-Georges Dollé a été élu Conseiller municipal à partir de 1977 et a été Adjoint au Maire pendant deux mandats successifs de 2001 à 2014. A ce titre, il était en charge des affaires courantes de la mairie ainsi que du cimetière, de la voirie et de l'assainissement. Jean-Georges a su régler avec professionnalisme divers problèmes techniques survenus durant cette période, contribuant ainsi au bon fonctionnement de la commune. Vous l'aurez compris, son implication personnelle dans la vie communale a été longue et intense.

En 2014, il s'est retiré de l'équipe municipale pour « céder sa place aux jeunes ». Jean-Georges est resté actif à son rythme, notamment en cultivant avec passion son jardin derrière l'église et en effectuant ponctuellement quelques travaux pour la commune.

Nous sommes reconnaissants à Jean-Georges pour son engagement et sa détermination mis au service de notre commune et de ses habitant(e)s.

Les animations

Dimanche 22 janvier, temps de convivialité

Après deux reports successifs (en 2021 et 2022) dus à la situation sanitaire, l'équipe municipale a enfin pu lancer une invitation en ce début d'année à tous les habitant(e)s de Saint-Maurice pour un temps de convivialité et d'échanges. **Jean-Marc Witz a formulé lors de cette rencontre ses vœux de « bien-être »** à toutes les personnes présentes, ainsi qu'à tous les villageois.



Monsieur le Maire a également souligné le travail collectif réalisé par l'équipe municipale depuis le début de son mandat et souhaité poursuivre son action dans ce sens. Cette première édition est encourageante et sera vraisemblablement renouvelée en 2024.





Dimanche 5 mars, repas des Aînés

Une tradition qui a fait un retour attendu ! (Après deux années de suspension, en raison également des restrictions sanitaires).

L'équipe municipale a organisé **un déjeuner pour réunir les villageois(e)s âgé(e)s de 70 ans et plus**. Ce sont près de 25 personnes qui ont ainsi pu se retrouver, partager leurs souvenirs et leur actualité, autour d'un très bon repas livré par LA MARMITE DE BRIGITTE. La bonne humeur a été au rendez-vous toute l'après-midi.

Quelques expressions recueillies « sur le vif » :



Une rencontre très sympathique, précieuse pour les personnes âgées, qui sont parfois isolées.



Une preuve d'attention de la commune pour notre classe d'âge.



C'est une très bonne chose pour avoir des contacts et échanger avec les autres.



Un départ en vacances exprès décalé pour être présents !

C'est toujours très bon !



Oschterputz, samedi 1^{er} avril

Divers déchets sont encore trop souvent jetés volontairement dans notre environnement. Comme en 2022, l'équipe municipale a prévu une opération « **nettoyage de printemps** » et donne **rendez-vous à tous les volontaires du village samedi 1^{er} avril, à 9 heures, à la mairie.** Des groupes seront constitués et répartis dans les différents secteurs de la commune. Plus nous serons nombreux, plus l'opération sera efficace et réalisée rapidement. Nous comptons sur vous !

| AVRIL | | | | | | |
|-------|----|----|----|----|----|----|
| LU | MA | ME | JE | VE | SA | DI |
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

 **Prévoir des bonnes chaussures et des gants**



Le saviez-vous ? Le SMICTOM d'Alsace Centrale s'est associé à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour organiser la 32^{ème} édition d'Oschterputz, qui devient **Elsäss Putz**. L'opération sera lancée le 31 mars 2023 et se déroulera tout au long du mois d'avril dans de nombreuses communes. L'Oschterputz organisé à Saint-Maurice le 1^{er} avril s'inscrit dans ce cadre.

Opération « broyage de déchets verts », samedi 1^{er} avril



Dans le journal communal n°11 du mois de novembre 2022, nous vous avons questionné sur votre intérêt à bénéficier de la mise à disposition d'un gros broyeur pour les branches issues du taillage de la fin de l'hiver. Une telle opération devant d'une part permettre d'éviter des allers-retours en déchèterie pour les personnes non équipées de remorque et d'autre part donner une alternative au brûlage¹.

Six personnes souhaitent bénéficier de cette opération, qui aura lieu simultanément à la matinée Oschterputz. Elles seront informées par courriel de l'heure de passage du broyeur le 1^{er} avril. Des membres de l'équipe municipale se rendront au domicile de chaque propriétaire concerné. Ensemble, avec le propriétaire, ils organiseront le broyage à un endroit dégagé et accessible à un tracteur remorquant le broyeur. Le broyat sera directement rejeté sur place par la machine. Il reviendra au propriétaire de prévoir une bâche pour la collecte de ce broyat.

Cette opération sera réalisée avec le soutien de l'association ACSJA - Amis du Compostage et du Jardin de Centre Alsace (mise à disposition du broyeur, les frais étant pris en charge par la commune).

¹ Rappel : une contravention de 450 € peut être dressée à tout particulier qui brûle ses déchets verts (Article 131-13 du Nouveau Code Pénal).



Un autre sondage réalisé fin d'année 2022 portait sur l'idée d'organiser un vide-greniers au printemps 2023. En raison du faible nombre de personnes intéressées, ce vide-greniers n'aura pas lieu cette année.

Les travaux et aménagements

Installation d'une machine à laver et d'une machine à sécher le linge au périscolaire : pour permettre le lavage et séchage sur place du linge nécessaire au fonctionnement du périscolaire.



Travaux sur le réseau électrique : l'arrivée du courant basse tension du quartier « Rue des Mésanges » a été modifiée afin de ne plus passer sur le toit d'une maison particulière. Cette arrivée sera désormais enterrée d'où les travaux d'enfouissement Rue du Viehweg.



Sécurité routière



Dans la continuité des travaux de déjà réalisés pour la sécurisation routière, la Commission Urbanisme a proposé **les mesures complémentaires suivantes pour la rue Principale** :

- Limiter la vitesse à 40 km/h (dans toute la rue)
- Créer une priorité « Cédez-le-passage » entre la rue Principale et la rue de la Fontaine
- Mettre en place une chicane de ralentissement (côté Villé).

Les travaux sont prévus d'être réalisés entre avril et juillet 2023.

RAPPEL

Le retour du printemps s'accompagne généralement de travaux et de manifestations en extérieur. L'arrêté municipal en date du 8 juillet 2022 relatif aux bruits de voisinage stipule que :

- **Les travaux de bricolage et jardinage** réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés
 - **Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h 30**
 - **Le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h**
 - **Les dimanches et jours fériés de 9 h à 11 h**
- **Les cris ou tapages nocturnes, notamment à la sortie de spectacles, bals ou réunions, sont interdits.**

L'arrêté est consultable dans son intégralité sur les différents supports d'affichage de la commune, le site Internet et l'application IntraMuros :

[arrete bruit.pdf \(saint-maurice67.fr\)](#)

RAPPEL

Les études lancées dans la Vallée de Villé

Plusieurs démarches sont menées au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour étudier le territoire de notre vallée, définir les enjeux, réfléchir aux évolutions et fixer des orientations qui assurent le dynamisme de la vallée, tout en préservant son environnement et la qualité de vie.



Une mission d'étude confiée aux étudiants de l'ENSAS

Dans le cadre de ses démarches liées au changement climatique, la Communauté de Communes en partenariat avec l'École Nationale d'Architecture de Strasbourg (ENSAS) et avec l'appui de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) ont lancé en septembre 2022 un atelier de 4 mois au cours duquel les étudiants de l'ENSAS avaient pour objectif d'analyser la situation hydrologique du territoire et d'élaborer des réponses aux enjeux spécifiques de notre territoire. Les résultats de leurs travaux ont été exposés à la mairie de Villé en février 2023 et alimentent les réflexions en matière d'adaptation au changement climatique du territoire, « entre crues et sécheresses ».

La révision du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie, les grandes orientations d'aménagement et de développement à horizon 20 ans. Il met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux en prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu) doivent être compatibles avec le SCoT.

La communauté de communes de la Vallée de Villé est comprise dans le SCoT de Sélestat et sa Région (avec les communautés de communes du Val d'Argent, du Ried de Marckolsheim et de Sélestat). Celui-ci a été approuvé en décembre 2013. En 2019, le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) de Sélestat Alsace centrale a procédé à une analyse des résultats de l'application du SCoT.

A l'issue de cette analyse, le comité syndical du PETR a prescrit la révision générale du SCoT de Sélestat et sa Région. En octobre 2022, cette délibération a été complétée afin de prescrire un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



L'objectif est d'approuver le schéma révisé en 2026. Un séminaire de lancement a eu lieu le 10 décembre 2022 à la MJC de Villé, en présence de nombreux représentants des communautés de communes concernées. La commune de Saint-Maurice y a participé.

Le programme « accélérateur de transitions écologiques »

La Communauté de Communes de la vallée de Villé s'est engagée dans le programme "accélérateur de transitions écologiques et adaptation au changement climatique". Cinq ateliers collectifs de lancement du programme, à destination des conseillers ou agents municipaux, directeurs d'école, personnel enseignant ou membres d'association (de communes de la Vallée de Villé), ont eu lieu courant mars. Le programme est animé par Jolet VAN Kipshagen, Chargée de projet. La commune de Saint-Maurice a participé à l'un de ces ateliers.



accélérateur
de transitions



Un service public alsacien d'aide au numérique : le Digibus

Parce que nous ne sommes pas tous à l'aise avec les nouveaux usages numériques (par exemple pour déclarer ses revenus par Internet ou faire une demande de carte grise en ligne), la **Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec France Services, met en circulation le Digibus**. Il s'agit d'un bus numérique qui sillonne les territoires Centre et Ouest Alsace - dont la zone de Villé - avec à son bord deux conseillers numériques, chargés notamment de l'accueil des particuliers et d'entretiens individuels gratuits et personnalisés. Le Digibus a fait une 1^{ère} escale à Villé.

Par ailleurs, un conseiller numérique assure une permanence au Centre Médico-Social de Villé (35 rue de Luttenbach) le lundi matin : 03 68 33 81 30. Il peut vous accompagner pour :

- prendre en main un équipement : ordinateur, tablette ...
- utiliser Internet : recherche d'information, utilisation de services ...
- effectuer des démarches en ligne
- communiquer en ligne : messagerie, email, réseaux sociaux ...



Digibus ©©DR/CeA

Un dispositif de transport solidaire

Depuis 2018, une équipe de bénévoles de l'AGF de Saint-Maurice assure le transport de personnes souhaitant se rendre à Sélestat pour des rendez-vous médicaux, des visites aux conjoints hospitalisés ou en EPHAD à Sélestat et dans le Val d'Argent. **Un minibus avec chauffeur est dorénavant mis à disposition par la MJC** pour « soulager » les bénévoles de l'AGF de Saint-Maurice :

- **Le service via la MJC est proposé les mercredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (sauf jours fériés).**
- **Une réservation préalable est impérative** : appeler les mardis et jeudis (uniquement), entre 14 h et 17 h, au **06 52 22 13 54**.
- Le coût est de 3 € par trajet (6 € l'aller-retour). Lors du 1^{er} trajet, un montant de 16 € est à payer pour la carte de membre de la MJC.
- Les conditions d'accès sont les suivantes :
 - Avoir plus de 60 ans (présentation d'une pièce d'identité)
 - Pour les personnes de moins de 60 ans, un justificatif d'invalidité est demandé
 - Etre membre de la MJC (carte de membre)
 - Respecter les horaires et réservations effectuées : exclusion du service en cas de retards répétés ou d'annulations de dernière minute.



Déplacements vers Sélestat pour des rendez-vous médicaux ou visites de conjoint à l'hôpital : le service de transport continue à être assuré par les bénévoles de l'AGF de Saint-Maurice

- **Réservation préalable impérative** : appeler au **06 89 87 94 47**
- Coût : 15 € l'aller-retour + 22 € pour la carte de membre AGF à la 1^{ère} utilisation.

Notre patrimoine : l'église de Saint-Maurice

Au VII^e siècle, il existait déjà à l'emplacement actuel de l'église une chapelle dédiée à Saint Maurice. Il n'y avait pas encore de village ! Elle fut dès son origine liée à l'abbaye d'Ebersmunster, abbaye qui a également Saint Maurice comme patron.

Cette chapelle aurait été agrandie une première fois au XIV^e siècle pour devenir une petite église.

En 1713, une sacristie est ajoutée à l'église et le clocher surmontant l'ancien chœur gothique est rehaussé.

En 1715, une nouvelle nef est construite pour accueillir une population qui ne cesse d'augmenter.

Cette date de 1715 est gravée sur le linteau d'une fenêtre de la cage d'escalier menant à la tribune :



*Bénitier datant
du milieu du
Moyen Âge*

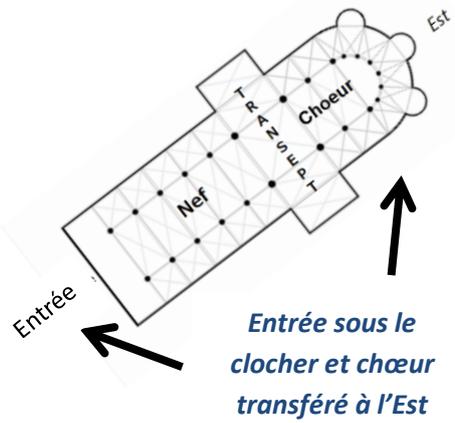
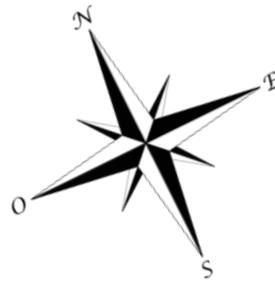
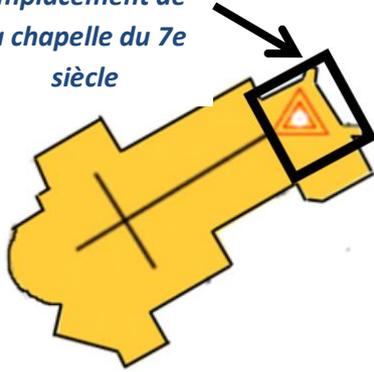
En 1883, l'édifice connaît de nouvelles transformations : la nef est allongée, l'entrée se fait sous le clocher et le chœur est transféré de l'autre côté. Ce changement de place du chœur et de l'entrée a modifié l'orientation de base de l'église telle qu'elle était réalisée pour tous les édifices religieux au Moyen Âge.

La date de 1883 est visible dans le tympan au-dessus de l'entrée (du latin *tympanum* signifiant « tambour » : désigne la surface en demi-lune sculptée en bas-relief et située au-dessus du portail d'une église) :



L'ancienne entrée était à l'ouest, du côté du couchant, du côté de la nuit, du monde profane, du monde des morts. Le chœur et l'autel sont orientés vers l'est d'où viennent les rayons du soleil depuis son levé. C'est la lumière qui triomphe des ténèbres. Plus on avance vers le chœur, plus on se rapproche de Dieu.

Emplacement de la chapelle du 7^e siècle



L'autel principal est dédié à Saint Maurice ; les deux autels latéraux sont consacrés à la Vierge et à Saint Joseph.

Le mobilier provient pour l'essentiel de la **dernière transformation au 19^{ème} siècle**, dont en particulier **les quatorze tableaux du chemin de croix** datés de 1888, qui sont l'œuvre de Caroline Sorg, une artiste peintre originaire de Strasbourg.

Marie-Antoinette Caroline Sorg est née le 14 février 1833 à Strasbourg, elle y décède à l'âge de 89 ans, le 3 février 1923. Peintre française issue d'une famille profondément croyante, elle a appris son métier avec son frère Louis Sorg (1823-1863) et son père Joseph Sorg. Elle signe ses œuvres religieuses sous le nom de « Carola Sorg ».



Sources : Travaux sur Saint-Maurice réalisés par Julien GRIESMAR, les archives du Bas-Rhin, Le patrimoine des communes du Bas-Rhin

➔ L'église est ouverte tous les jours de 10 h à 16 h (accès par la porte latérale) ⬅

Les tops et flops

Dépôt sauvage de mobilier dans notre forêt à proximité du cimetière de Triembach-au-Val, découvert mi-février.



Après les deux chats écrasés en octobre dans le secteur du carrefour de la Fontaine, d'autres chats ont fait l'objet de maltraitance et blessures.



L'utilisation des poubelles du cimetière reste problématique : toujours des déchets plastiques mis à tort dans la poubelle des déchets verts.



Merci à une habitante du village aux « mains vertes » qui a réalisé l'entretien du massif de fleurs à l'entrée du village côté Villé.

L'obligation déclarative pour tout propriétaire de bien immobilier

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.



Tous les propriétaires (collectivités incluses) d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel, impérativement avant le 1^{er} juillet 2023. En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration. **Plus d'info sur le site Internet :**



[Gérer mes biens immobiliers : un nouveau service en ligne pour les usagers propriétaires | impots.gouv.fr](#)



Les brèves

❖ REMPLACEMENT DU GARDE-FORESTIER (OFFICE NATIONAL DES FORETS)



Le poste de garde-forestier sur notre secteur est vacant depuis 2022, ce qui ne permet pas d'organiser des ventes de bois de chauffage. **A partir du 1^{er} avril 2023, M. Marc MULLER prendra ses fonctions et sera notre nouvel interlocuteur pour l'ONF.**

❖ **CARITAS ALSACE, RECHERCHE DE FAMILLES D'ACCUEIL POUR LES VACANCES D'ETE :** par manque de ressources financières, de nombreuses familles ne peuvent pas partir en vacances. Caritas Alsace propose aux enfants de familles qu'elle accompagne tout au long de l'année de partir quelques jours dans des familles de vacances bénévoles. Pour ces familles volontaires, pas besoin de prévoir un programme extraordinaire : le seul fait de changer d'air quelques jours permet aux enfants de rompre avec leur quotidien. Si vous êtes disponibles **entre le 10 et le 24 juillet, ou entre le 24 juillet et le 4 août**, accueillez un enfant chez vous pour les vacances ! Les équipes de Caritas accompagnent les familles volontaires avant, pendant et après le séjour.

Pour plus d'informations, contactez Caritas avant le 15 avril : au 06 25 22 34 49 ou par mail afv@federationcaritasalsace.org. Plus d'infos sur www.caritas-alsace.org et sur Facebook : « AFV Caritas ».



- ❖ **MDPH ALSACE EN LIGNE** : vous pouvez désormais faire vos démarches auprès de la Maison des personnes handicapées sur le site Internet <https://mdphenligne.cnsa.fr>

La MDPH Alsace simplifie vos démarches

Remplissez et suivez vos demandes depuis chez vous 7j/7 et 24h/24

Rendez-vous sur: mdphenligne.cnsa.fr



- ❖ **LA MAISON DES AÎNÉS ET DES AIDANTS** propose plusieurs ateliers de prévention, à Sélestat, entre mars et juillet 2023, par exemple : gymnastique cérébrale, atelier cuisine autour du manger-main, café des aidants.



La Maison des aînés et des aidants de Sélestat ©DR/CeA

Toute personne de plus de 60 ans, ainsi que toute personne « aidante » qui accompagne un proche (en perte d'autonomie, malade ou en situation de handicap) peut s'inscrire. Pour découvrir le programme complet et s'inscrire, rendez-vous en ligne sur :

[La Maison des aînés et des aidants de Sélestat - Collectivité européenne d'Alsace | CeA](#)

- ❖ **SENIORS : DEMANDEZ LE PROGRAMME !**

Vous êtes à la recherche d'activités ? L'association L'Age d'or, pour seniors (à Villé), vous propose un programme varié tout au long de l'année (activité physique, projections – commentaires de reportages de voyage, visites, ...). Pour tout renseignement, contactez :



Madame Liliane HERRBACH-MULLER
03 90 56 45 81 / 06 31 04 89 73
liliane.herrbach@orange.fr

- ❖ **EXTENSION A TOUT LE DEPARTEMENT 67 DE LA ZONE DE CONTROLE DE L'INFLUENZA AVIAIRE** : l'influenza aviaire est une maladie animale très contagieuse causée par des virus influenza de type A, qui peut toucher de très nombreuses espèces d'oiseaux sauvages, de compagnie et ceux dans les parcs zoologiques.



Depuis fin janvier 2023, ce virus a été détecté dans la faune sauvage en différents points de la Région Grand Est. Afin d'assurer la meilleure protection des élevages de volailles du Bas-Rhin, la zone de contrôle temporaire est désormais étendue à toutes les communes du Département du Bas-Rhin par arrêté préfectoral. **Les oiseaux domestiques doivent être mis à l'abri de tout contact avec la faune sauvage et faire l'objet d'une surveillance attentive.**

L'état civil

Décès



Jean-Georges DOLLE (né en 1947 à Saint-Maurice) décédé le 28 novembre 2022, à Strasbourg.



**Ce truc là
ne meuh
plait pas !**

 **Elsàssputz**

Rendez-vous le 1^{er} avril, à 9 heures à la mairie de Saint-Maurice

pour ramasser ensemble « ce truc là » !



Rédaction et conception : Commission Communication & Animations
Ne pas jeter sur la voie publique. Contact : Mairie de Saint-Maurice [HTTP://SAINT-MAURICE67.FR/](http://saint-maurice67.fr/)

